

« Pour l'exercice de sa compétence en matière d'équilibre social de l'habitat, la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise recherche un chargé d'opération « habitat privé ». Sous l'autorité de la directrice du service aménagement du territoire et habitat, il/elle assurera l'animation, le conseil, l'assistance technique et le suivi du Programme d'Intérêt Général (PIG) sur le territoire de l'agglomération (hors secteur OPAH RU). Ce poste qui sera basé au sein de la Maison de la Rénovation, guichet unique de la rénovation de l'habitat privé s'inscrit dans le cadre du renouvellement du PIG en partenariat avec l'ANAH et le Département et de la volonté de reprendre en régie ces missions d'intérêt public. »

Date limite de fin de candidature : 12 novembre 2021.

Type de contrat : contractuel

Lieux de travail : Hôtel d'Agglomération - DIEPPE

Candidature (CV et lettre de motivation obligatoire) à envoyer :

- Par mail : contact-rh@agglodieppe-maritime.com
- Par courrier : DIEPPE-MARITIME 4 bd du Général de Gaulle – BP 50166 – 76204 DIEPPE Cedex

POSTE

Filière : Technique

Catégorie : B

Cadre d'emplois :

Grade : Technicien principal 1^{ère} classe

Temps de travail hebdomadaire : 39h00

Missions principales :

Assurer l'animation, le conseil, l'assistance technique et le suivi du Programme d'Intérêt Général (PIG) sur le territoire de l'agglomération (hors secteur OPAH RU), au sein de la « Maison de la Rénovation », guichet unique de la rénovation de l'habitat privé

- Accompagner les propriétaires occupants et bailleurs privés et copropriétés fragiles dans leurs projets de rénovation et d'amélioration de leur logement (précarité énergétique, autonomie, habitat indigne ou très dégradé) ;
- Aider à la définition de leur programme de travaux, monter les dossiers de demande de financement et de demande de paiement auprès des différents financeurs ;
- Effectuer des visites des logements afin de proposer les solutions les plus adéquates en termes d'amélioration de l'habitat ;
- Assurer une mission d'écoute, de conseil et d'assistance technique dans le montage administratif, technique et financier de leurs projets ;
- Etre force de propositions auprès du propriétaire quant aux travaux à privilégier, à la nature des matériaux à mettre en oeuvre ;
- Sensibiliser le propriétaire aux économies d'énergie induites par les travaux qui nécessiteront des changements de comportement sur la façon d'habiter ;
- Assurer le montage, la transmission, le suivi et la coordination des dossiers de demandes de subventions et de paiement vis-à-vis des divers partenaires financiers ;
- Participer et intervenir dans des réunions de concertation, de présentation du dispositif, de bilans, auprès des élus...
- Participer à des réunions avec les professionnels et différents partenaires pour promouvoir le dispositif de la Maison de la Rénovation (banques, notaires, syndicats de copropriété).
- Participer à toutes réunions jugées utiles (Commissions Habitat, CLAH, CLHD...).
- Tenir à jour des tableaux de suivi et produire les bilans détaillés (annuel et final) du dispositif PIG en comité de pilotage et auprès des partenaires
- Mettre en oeuvre des actions de communication et de concertation permettant de faire connaître le dispositif (dépliants, plaquettes, vitrophanies, site internet ou communication presse portant sur le PIG et la Maison de la rénovation, reportages journalistiques, photographiques ou filmographiques ...)
- Veiller au respect de la convention de programme et à la bonne coordination des différents partenaires.

Rénovation énergétique :

- Réaliser les évaluations énergétiques des logements en précarité énergétique et dispenser des conseils techniques, juridiques et financiers ;

Travaux pour l'autonomie de la personne dans l'habitat :

- Réaliser les diagnostics autonomie pour les dossiers relevant de cette priorité.
- Engager un travail de partenariat avec d'autres acteurs en vue de mobiliser des aides complémentaires (Conseil Départemental, MDPH, Sécurité Sociale, Caisses de Retraite, CAF et MSA)

Habitat indigne et très dégradé (en lien avec le Comité Local Habitat Indigne et les communes) :

- Qualifier le bâti des logements signalés et rechercher des solutions, qu'elles soient techniques, administratives ou financières :

- Repérer et établir le diagnostic technique, social et juridique des logements indignes et de leurs occupants ;
- Effectuer les visites des logements éventuellement signalés à la commission DALO pour motif d'insalubrité ou d'indécence ;
- Accompagner ponctuellement les ménages afin de permettre des relogements temporaires ou définitifs (en lien avec les assistants sociaux) ;
- Orienter les ménages ayant besoin d'un accompagnement social vers les assistants sociaux et vers les dispositifs existants (CCAS, FSL, ADIL...), en cas de problèmes sociaux ne pouvant être solutionnés uniquement par des travaux dans le logement ; ou pour des relogements ;
- Définir les objectifs et méthodes de traitement des logements et/ou parties communes d'immeubles, en distinguant les objectifs de traitement purement incitatifs (insalubrité avérée et habitat très dégradé) des objectifs de traitement plus coercitifs (arrêtés éventuellement accompagnés d'aides au titre de l'habitat indigne, travaux d'office nécessaires) ;

Missions accessoires / secondaires :

- Participer aux actions spécifiques de lutte contre les logements vacants menées au titre du programme local de l'habitat

PROFIL

Savoirs (ex : connaissances théoriques générales ou spécialisées nécessaires pour occuper le poste)

- Formation de niveau Bac +3 : dans le domaine de l'énergie ou du bâtiment avec une spécialisation en thermique
- Et/ou expérience de 3 ans minimum dans le domaine de la réhabilitation de l'habitat ancien ou sur un poste similaire avec formations qualifiantes
- Connaissances en thermique du bâtiment (isolation, confort, chauffage, ventilation, régulation), ou en maîtrise de l'énergie (équipement sobres et efficaces), énergies renouvelables, écoconstruction...
- Connaissances des dispositifs et procédures opérationnelles en matière d'habitat dégradé,
- Connaissances des politiques publiques en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées, des institutions sociales et médico-sociales
- Connaissance du fonctionnement des collectivités locales, du réseau d'acteurs professionnels et des partenaires institutionnels.
- Maîtrise des concepts, des outils, des procédures et de la réglementation liées à l'habitat

Savoir-faire (ex : méthodes de travail, connaissances de pratiques et de techniques qui correspondent à une expérience)

- Motivations fortes pour l'amélioration de l'habitat ancien
- Goût pour le travail en équipe et en transversalité.
- Bonnes capacités d'organisation, d'analyse et de synthèse.
- Aptitude à la négociation et au travail inter partenarial
- Aisance rédactionnelle et maîtrise de la présentation orale.
- Capacités à vulgariser des connaissances techniques et complexes

- Maîtrise des outils courants de bureautique et du SIG.

Savoir être (ex : qualités personnelles liées au comportement de l'agent)

- Intérêt pour les questions sociales et les besoins des personnes
- Goût pour la communication et les relations humaines, sens de la médiation
- Qualités relationnelles, d'écoute, de communication et de pédagogie
- Capacité de travail en autonomie et en réseau avec des partenaires multiples
- Qualité de rigueur et d'organisation,
- Discrétion, disponibilité et grande capacité d'adaptation.

Permis B obligatoire

Internes (hors positionnement hiérarchique)

Ex : avec les élus, les services

Animatrice et conseiller rénovation à la Maison de la Rénovation (échanges quotidiens), Services financiers, service communication, service informatique et téléphonie, secrétariat général, SIG, Maires, services techniques des communes...

Externes

Ex : préfecture, trésorerie, services du département

ANAH, Département de Seine-Maritime, MDPH, Sécurité sociale, CCAS, Caisses de Retraite, CAF, MSA, ADIL, DDTM, Région Normandie, ADEME, Réseau FAIRE, entreprises, artisans, magasins matériaux...

- **Rémunération** : 6^{ème} échelon de la grille indiciaire du grade de Technicien principal 1^{ère} classe + régime indemnitaire + CNAS